

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1937

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Solidarité internationale - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Alliance urgences pour son intervention d'urgence liée aux catastrophes naturelles ayant touché le Maroc et la Libye

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur :

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1937**

Commission pour avis :

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Solidarité internationale - Attribution de subventions de fonctionnement à l'association Alliance urgences pour son intervention d'urgence liée aux catastrophes naturelles ayant touché le Maroc et la Libye

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte**1° - Le tremblement de terre ayant frappé le Maroc**

Le Maroc a été frappé, le 8 septembre 2023, par un séisme de magnitude 6,8 dans la province d'Al-Haouz dans la région du Haut-Atlas, au sud-ouest de Marrakech, ainsi que dans les provinces de Chichaoua (région de Marrakech) et de Taroudant (région de Souss Massa). Plusieurs répliques sont survenues dans le pays les jours suivants, venant encore ajouter au désarroi des populations.

À ce jour, le bilan humain fait état de plus de 3 000 personnes décédées et de plus de 5 500 personnes blessées, principalement dans les provinces d'Al-Haouz et Taroudant. Les opérations de sauvetage ont été rendues complexes du fait du manque d'accessibilité de ces zones montagneuses. Certains villages ont été complètement détruits, laissant les populations survivantes dans une situation très précaire.

La réponse humanitaire immédiate doit apporter le soutien nécessaire aux habitants pour répondre aux besoins de base de vie, prendre en charge les séquelles physiques et psychologiques de cette catastrophe et déjà s'organiser sur le plus long terme pour reconstruire.

2° - Le cyclone et les inondations qui ont touché la Libye

L'est de la Libye a été dévasté par un phénomène climatique d'exceptionnelle intensité le 10 septembre 2023. Le cyclone subtropical méditerranéen Daniel, avec des vents très violents et des pluies soudaines et abondantes, a touché de nombreuses régions, notamment Benghazi, Tobrouk, Toukra, Talmeitha, Almarj, Taknes (Al Jabal Al Akhdar), Al Owailia, Bayada, Albayda, Shahhat, Sousa et Derna.

Plus de 10 000 personnes sont portées disparues et plus de 5 000 ont perdu la vie. Le nombre de victimes augmente jour après jour.

À Derna, 2 barrages se sont effondrés en raison de la force écrasante des inondations, entraînant des quartiers entiers dans la mer. La tempête a causé des dommages importants aux infrastructures, notamment au réseau routier, perturbé les services de télécommunication, endommagé plus de 715 bâtiments, bloqué environ 7 000 familles et entraîné le déplacement d'au moins 21 000 personnes ainsi que 10 000 appels à l'aide. De grandes parties de cette ville ont été complètement anéanties.

II - Proposition d'une aide financière d'urgence pour ces 2 pays

Suite à ces 2 catastrophes survenues à quelques jours d'intervalle, les organisations non gouvernementales (ONG) et associations spécialisées dans la gestion des crises ont immédiatement fait appel aux dons car les besoins sont immenses pour couvrir les premières urgences des populations marocaines et libyennes.

C'est dans ce contexte que la Métropole de Lyon souhaite participer à l'aide humanitaire auprès des populations du Maroc et de la Libye et attribuer 2 subventions d'urgence à l'association Alliance urgences basée à Lyon.

Cette association est un collectif regroupant 6 grandes associations humanitaires de terrain : Action contre la faim, CARE France, Handicap international, Médecins du monde, Plan international et Solidarités international. Elle a pour mandat de mettre en œuvre l'élan de solidarité nationale dans le cadre de situations d'urgence de grande ampleur.

Grâce à la complémentarité de ses membres, présents au Maroc et en Libye depuis plusieurs années, Alliance urgences est en mesure d'apporter une réponse d'urgence dans les domaines suivants :

- l'aide alimentaire, la fourniture d'eau potable,
- la fourniture et la distribution de matériel de première nécessité et d'abris (kits d'hygiène, tentes, bâches, couvertures, etc.),
- le soutien médical (soins de santé primaire et santé mentale, médicaments) et la fourniture de matériel médical (béquilles, fauteuils roulants, etc.),
- l'accompagnement des personnes blessées et traumatisées,
- l'expertise logistique auprès des acteurs locaux.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution de 2 subventions au profit de l'association Alliance urgences :

- l'une, d'un montant de 60 000 €, dans le cadre de son programme d'aide d'urgence auprès des populations du Maroc impactées par les conséquences du séisme du 8 septembre 2023,
- l'autre, d'un montant de 40 000 €, dans le cadre de son programme d'aide d'urgence auprès des populations de Libye impactées par les conséquences du cyclone Daniel du 10 septembre 2023.

La Métropole autorise expressément l'association Alliance urgences à reverser tout ou partie de ces 2 subventions à ses ONG membres, à savoir Action contre la faim, CARE France, Handicap international, Médecins du monde, Plan international et Solidarités international, dans le cadre du programme d'aide d'urgence auprès des populations marocaines et en lien avec leurs partenaires marocains.

Chaque subvention sera versée en une seule fois, dès la délibération rendue exécutoire et à la signature de la convention.

Cette délibération est proposée sur la base de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales qui définit les principes et le cadre d'action possible pour les collectivités territoriales en la matière ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Alliance urgences dans le cadre de son programme d'aide d'urgence auprès des populations impactées par le tremblement de terre survenu le 8 septembre 2023 au Maroc,
- b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Alliance urgences dans le cadre de son programme d'aide d'urgence auprès des populations impactées par le cyclone Daniel survenu le 10 septembre 2023 en Libye,
- c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Alliance urgences définissant, notamment, les conditions d'utilisation de chaque subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 100 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-312387-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
